



DELIBERATION

N° SP_2019_02_010

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 FÉVRIER 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

2EME COMMISSION

SERVICE : Pôle déplacements et aménagement/Direction du développement local et de l'environnement

OBJET : Développement des infrastructures de télécommunications : haut débit et très haut débit/téléphonie mobile

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAGUE-POUPON, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGÉ, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET, Mme ROTZLER, M. RUMEAU, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. BARRY, excusé, a donné délégation de vote à Mme ACHARD.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Dans le domaine des télécommunications, le Conseil départemental contribue au développement des infrastructures de desserte haut débit et très haut débit ainsi qu'à l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile en Haute-Vienne.

Le Département accompagne la mise en œuvre du Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) conduite par le Syndicat mixte DORSAL.

Cela se traduit par une aide financière aux projets d'infrastructures numériques en partenariat avec les Communautés de communes ainsi que par une contribution renforcée au fonctionnement du Syndicat mixte DORSAL.

Cela intègre également le suivi par le Département du nouveau plan de téléphonie mobile initié par l'Etat qui vise la généralisation de la 4G et la mise en place d'un dispositif de couverture ciblée des zones blanches en couverture mobile.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				101 500 €
Recettes				

RAPPORT

Le Conseil départemental de la Haute-Vienne contribue depuis de nombreuses années à l'aménagement numérique du territoire départemental dans le cadre du Réseau d'initiative publique (RIP) créé par le Syndicat mixte DORSAL. Les opérations de développement des infrastructures haut débit et très haut débit s'inscrivent depuis 2013 dans le Schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN).

L'Assemblée départementale a par ailleurs adopté lors de sa séance du 18 décembre 2015 un programme départemental d'aménagement numérique qui représente un investissement d'environ 60 M€ et se concrétise par un soutien financier de 8 M€ apporté aux projets d'infrastructures numériques identifiés par les Communautés de communes dans le cadre des Contrats départementaux de développement intercommunal (CDDI).

Parallèlement, afin d'accélérer la mise en œuvre de ce programme, le Département a renforcé son aide technique apportée aux Communautés de communes en créant au sein de l'ATEC une mission numérique et en apportant une participation financière complémentaire au fonctionnement de DORSAL pour ses missions d'ingénierie.

I - Mise en œuvre du programme départemental d'aménagement numérique

L'objectif du plan numérique départemental était de tendre rapidement vers un débit de 10 Mbit/s pour tous.

Cela s'est traduit dans un premier temps par la mise en œuvre d'un dispositif visant à accompagner les opérations de Montée en débit (MED) sur le réseau cuivre existant puis à assurer un développement progressif du réseau en fibre optique sur le territoire départemental.

Le Jalon 1 du schéma directeur d'aménagement numérique

Depuis 2015, 96 opérations MED représentant plus de 17 000 lignes ont été réalisées sur tout le territoire départemental. Les dernières mises en services sont effectives depuis le début de l'année. Ces opérations sont gérées par le Syndicat mixte DORSAL par avenant à la délégation de service public actuelle avec Axione Limousin.

S'agissant du programme FTTH (fibre jusqu'à l'abonné) représentant une soixantaine de plaques pour 33 000 prises, les 2 800 premières lignes sur Saint-Yrieix-la-Perche et Saint-Léonard-de-Noblat ont été ouvertes à la commercialisation fin 2018 par la Société publique locale (SPL) Nouvelle-Aquitaine très haut débit. La SPL dans le cadre d'une délégation de service public assure pour le compte du Syndicat mixte DORSAL l'exploitation et la commercialisation des prises FTTH au fur et à mesure de leurs mises en service.

Les travaux de déploiement de la fibre réalisés par le groupement Axione-Bouygues Energies Services (titulaire du marché du Jalon 1) se poursuivent pour une mise en service sur 2019 /2020 soit 15 000 nouvelles prises commercialisées par an.

Enfin, au cours de l'année 2018, une dizaine d'opérations de raccordement de sites à vocation économique ou d'intérêt public ont été accompagnées par le Département.

La poursuite du programme très haut débit : Jalon 1 bis et zone AMEL (Appel à manifestation d'engagements locaux)

Au-delà du programme de travaux actuellement engagé, le Département a souhaité dès le début 2018 qu'une nouvelle vague d'opérations soit mise en chantier pour compléter la couverture haut débit et très haut débit et s'est engagé à accompagner ce nouveau programme à hauteur de 10 M€.

Le Département de la Haute-Vienne, en partenariat étroit avec toutes les Communautés de communes, a ainsi demandé au Syndicat mixte DORSAL d'élaborer une seconde phase de déploiement FTTH prenant en compte la nouvelle feuille de route du plan national très haut débit. Cette dernière ouvrirait en effet la possibilité de mettre en œuvre un dispositif d'Appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL) qui consiste à confier à des opérateurs privés la desserte de territoires qui relèvent actuellement de l'initiative publique.

Ainsi, le Syndicat mixte DORSAL a décidé en novembre dernier :

- d'une part, d'engager la **réalisation du Jalon 1bis portant sur environ 16 000 prises supplémentaires** (achèvement des zones de nœuds de raccordement optique entamées dans le jalon 1). Un nouveau dossier Fonds pour la société numérique (FSN) doit être déposé par DORSAL, l'Etat s'étant engagé sur une aide maximum de 10 M€ au titre du FSN pour conduire ce nouveau programme FTTH sur le Département (Cf : carte jointe).

- d'autre part, de lancer une consultation pour la **mise en œuvre d'un AMEL sur le reste de la zone d'initiative publique représentant environ 69 000 prises**. 3 offres ont été reçues et sont en cours d'analyse. Au vu des résultats de cet AMEL, le Syndicat mixte DORSAL examinera les modalités techniques et financières d'achèvement de la couverture FTTH en Haute-Vienne.

II - Contribution 2019 du Département au fonctionnement du Syndicat mixte DORSAL

L'année 2018 a été marquée par l'évolution des statuts avec l'adhésion des EPCI et leur participation financière au budget de DORSAL. Ces nouveaux statuts actent une modification des répartitions en voix au sein du Comité syndical, proportionnelle aux participations financières. Chaque collectivité participe ainsi au prorata de la représentation de ses membres soit 11,25 % pour le Département.

Le budget de fonctionnement de DORSAL est appelé à augmenter, au fur et à mesure du déploiement du réseau HD et THD (moyens de fonctionnement, coûts d'exploitation du réseau FTTH et des MED, location fibre Orange, ...). Les premières recettes, via les redevances attendues de la SPL Nouvelle-Aquitaine très haut débit, liées à l'exploitation et la commercialisation du réseau FTTH, ne devraient pas intervenir avant 2020/2021. La rapidité de déploiement du réseau dépend désormais de l'efficacité opérationnelle de DORSAL à mettre en œuvre les travaux prévus et à suivre financièrement leur réalisation.

Pour 2019, en l'absence de projection budgétaire réalisée par DORSAL, il est donc proposé de reconduire la contribution 2018 soit **100 000 €**.

III - La téléphonie mobile

Un accord est intervenu en janvier 2018 entre l'Etat, l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et les 4 opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues, Free, Orange, SFR). Cet accord définit leurs engagements pour la généralisation de la 4G et la mise en place d'un dispositif de couverture ciblée des zones blanches. Il prévoit également le développement de la 4G fixe internet dans les zones insuffisamment couvertes pour compléter les réseaux filaires.

Le déploiement se fera au rythme de 600 à 800 nouveaux sites par an sur 2018-2022 dont une partie sera mutualisée entre les différents opérateurs (installation sur un même pylône). Les installations, y compris le pylône, sont prises en charge par les opérateurs. Elles seront réalisées dans un délai de 12 à 24 mois selon la capacité de la collectivité à fournir ou non un terrain viabilisé.

Pour 2018, 485 premiers sites ont été repérés sur la base des programmes passés (Plate forme France Mobile) dont 4 sites identifiés en Haute-Vienne : Les Salles Lavauguyon, Cieux, Bujaleuf, Thiat (site du saut de la Brame).

Pour les 3 ans à venir, l'Agence du numérique a arrêté un nombre de sites par département soit pour la Haute-Vienne 5 sites au minimum pour 2019 (tous opérateurs confondus) et 3 pour les années 2020 et 2021. Dans chaque département, à l'initiative de la Préfecture a été mise en place une équipe-projet chargée d'identifier les sites prioritaires à équiper.

Au regard du nombre de sites repérés concernant des zones d'absence de bonne couverture, soit plus de 70 sur le territoire départemental, la dotation de 5 sites apparaît particulièrement insuffisante. Par ailleurs, il semble indispensable de connaître les intentions des opérateurs concernant la conversion 4G des sites existants en indiquant ceux pour lesquels le fibrage pourrait présenter un intérêt pour le développement de l'accès au très haut débit mobile.

En Haute-Vienne, 13 points hauts ont été créés ou aménagés par le Département pour assurer une meilleure couverture de son territoire. L'équipement en 3G de ces sites est achevé depuis fin 2015. Le Département est aujourd'hui dans l'attente d'un calendrier de la part des principaux opérateurs (Orange, Bouygues Telecom) quant à la conversion 4G de ces pylônes. Il est proposé d'inscrire au budget départemental un crédit de 1 500 € pour les charges d'entretien annuel de ces différents sites.

Après examen de ce rapport, je vous propose d'adopter une délibération dans les termes du projet présenté ci-après.

DECISION

Vu l'article L.1111-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 18 décembre 2015, ayant adopté le programme départemental d'aménagement numérique ;

Considérant le plan national très haut débit ouvrant la possibilité de mettre en œuvre un dispositif d'Appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL) ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie dans la Salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver les propositions présentées dans le rapport par son Président ;

de donner mandat au Président pour négocier et signer tous documents, conventions ou avenants nécessaires à la mise en œuvre des opérations prévues au présent rapport ;

d'inscrire pour la mise en œuvre de ces opérations :

- en fonctionnement : 100 000 € au titre de la contribution statutaire au Syndicat mixte DORSAL et 1 500 € pour la maintenance des pylônes de téléphonie mobile ;
- en investissement : les crédits seront prélevés sur l'enveloppe numérique des Contrats départementaux de développement intercommunal ;

de donner délégation à la Commission permanente pour arrêter les modalités de financement des opérations du programme numérique départemental du Jalon 1 bis ainsi que les dispositifs de préfinancement et d'avances remboursables.

29 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY (délégation de vote à Mme ACHARD), M. BEGOUT, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FREDAGUE-POUPON, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme ROTZLER, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

10 Contre : M. ARCHER, M. BOST, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, M. LEFORT, Mme MEZILLE, M. RUMEAU, M. TOULZA, M. VIROULAUD.

3 Abstentions : Mme DEBOURG, Mme JARDEL, Mme RIVET.

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 14 février 2019
Affiché le 14 février 2019
Publié au RAA du Département le 18 février 2019